N° 93. **Jeudi 18 Avril 1844.** **15me Année.**

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Un an.	26 fl.	30 fl.
Six mois.	14 »	16 »
Trois mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
[illegible] premières lignes 1 fl. 50, timbre [illegible] et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht*(*Noordzijde*).
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez [illegible]. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *francs de port*.

LA HAYE 17 Avril.

On apprend qu'il se prépare dans les bureaux du ministère [illegible] finances des mesures de représailles, pour être mises à exécution si la Belgique adoptait le projet qui consiste à frapper les [illegible] coloniaux venant de la Néerlande, d'un droit plus élevé que celui auquel sont soumises les denrées, importées directement des pays de production. (*Handelsblad.*)

[illegible] arrêté du 15 avril, n° 104, le roi a nommé M. de Brauw, [illegible] du procureur du roi près le tribunal d'arrondissement [illegible] Haye.

[illegible] A. R. madame la princesse Albert de Prusse a quitté hier [illegible] résidence pour aller au Loo. S. A. R. retournera ensuite à [illegible].

[illegible] écrit d'Amsterdam en date d'hier. Nous apprenons avec [illegible] grande satisfaction que le bourgmestre de la ville d'Amsterdam, [illegible] P. Huidekoper vient d'être nommé par le roi commandeur de l'ordre du Lion-Néerlandais.

[illegible] fait les promotions suivantes dans l'armée :

Dans l'infanterie.

1er *régiment.* Ont été nommés majors, les capitaines de première classe J. H. König, du 6e régiment, et A. J. M. van der [illegible]ay.

Ont été nommés par ancienneté, capitaines de 3e classe, les premiers lieutenans F. W. del Campo, du 3e régiment, A. de [illegible], du 1er régiment, et au choix J. H. Stieneker, du 8e régiment.

[illegible] *régiment.* Le major D. E. Wilhelmi du 8e régiment d'infanterie a été promu au grade de lieutenant-colonel et le 1er lieutenant H. Benier à celui de capitaine de 3e classe.

5e *régiment.* Sont nommés par ancienneté, capitaines de 3e classe, les premiers lieutenans W. de Ravallet, J. A. Breson, du [illegible] régiment, H. P. Everts, du 7e régiment, et au choix E. [illegible], du 8e régiment.

8e *régiment.* Le capitaine de 1re classe G. H. R. Thomasset a été promu au grade de major et le 1er lieutenant H. F. N. de [illegible] à celui de capitaine de 3e classe au choix.

[illegible] *régiment.* Ont été nommés capitaines de 3e classe, premiers lieutenans P. M. Gevelaer par ancienneté et A. de Haas du 2e régiment d'infanterie au choix.

[illegible] *régiment.* Le capitaine de 1re classe [illegible] a été promu au grade de major.

Le major en non-activité H. J. van Utenhoven rentre en activité dans le premier régiment des lanciers.

Le conseiller d'état gouverneur de la province de la Hollande-Méridionale invite MM. les bourgmestres de la province, de vouloir exprimer à leurs administrés toute la reconnaissance du gouvernement du généreux concours qu'ils lui ont prêté en souscrivant à l'emprunt volontaire et au don gratuit.

—MM. les bourgemestre et échevins de la résidence, dans leur publication, ajoutent, que pour leur part il ont éprouvé une vive satisfaction de voir les habitans de la résidence répondre si dignement à leur attente.

On écrit d'Assen en date du 12 avril : Nous sommes à même de donner le chiffre exact du montant des souscriptions à l'emprunt volontaire qui se sont faites à Drenthe. Il y a eu 914 souscriptions à l'emprunt volontaire du total de 608,991 fl., et 467 au don gratuit montant ensemble à la somme de 36,966 fl. 17 1/2 cents, calculé à 30 fl. pour 100, cette dernière somme représente 123,330 fl. 56 1/2 c. et un total de 732,321 fl. 56 ½ c.

Ce résultat est fort brillant, car il faut remarquer que beaucoup d'habitans de Drenthe, et ce sont justement les plus fortunés, ont réalisé leurs souscriptions à Amsterdam ou à Rotterdam. La population de la province ne s'élève qu'à 73,000 âmes ou environ 13,000 familles.

Il faut remarquer en outre, que les contributions [illegible] de la province s'élèvent seulement à 55,000 fl., de manière que les souscriptions à l'emprunt ont surpassé 13 fois cette somme.

On écrit de Leide. On apprend maintenant que le montant des souscriptions à l'emprunt volontaire de notre ville, non compris celles que plusieurs de nos concitoyens ont effectuées dans d'autres villes par leurs hommes d'affaires, s'élève à la somme de 1,600,000 florins.

On apprend que dans le courant du mois de septembre prochain, une exposition de tableaux et autres objets d'arts de maîtres vivans aura lieu à Amsterdam.

CORRESPONDANCE.

Mr. . . . . R. aura vu par un des derniers numéros du *Journal de La Haye* que nous avions prévenu ses désirs. Il comprendra sans doute le motif qui a dû nous engager, à supprimer dans notre traduction certains passages qui se trouvaient dans le texte allemand du bel article, sur lequel il fixe notre attention.

Mr. . . . . R. ayant omis d'indiquer sa demeure sur la carte qui accompagnait son billet, nous sommes dans l'impossibilité de satisfaire pour le moment à la seconde partie de la demande qu'il nous adresse.

Nouvelles de France.

La chambre des députés de France continue la discussion du projet de loi relatif aux brevets d'invention. Dans sa séance du 15 avril, M. le ministre des finances lui a présenté un projet de loi ayant pour objet d'ouvrir [illegible] de 1844, un crédit de 1,662,000 fr. pour être employé aux frais de construction de trois paquebots à vapeur, destinés au service de la correspondance entre Calais et Douvres.

La chambre des pairs, dans sa séance du même jour, a adopté le projet de loi sur les patentes ; puis elle a entamé la discussion de la loi relative aux fonds secrets. Le premier orateur inscrit, M. le prince de la Moskowa a vivement attaqué le ministère, surtout quant à la conduite qu'il a tenue dans l'affaire de Taïti. Il n'avait pas fini son discours au départ du courrier : après lui, devaient prendre la parole M. le vicomte Dubouchage et M. le comte de Montalembert.

Affaires de Turquie.

On écrit de Constantinople. Sir Stratford Canning a enfin obtenu une réponse satisfaisante sur la question des rénégats. Le 20 mars, sir Canning eut une longue conférence avec Rifaat-Pacha pour formuler la note qui devait servir de réponse. D'abord on avait mis *« promesse de ne plus faire décapiter ou exécuter les » rénégats, etc. »* Mais l'ambassadeur britannique voulait qu'on y ajoutât les mots : *« De ne plus anéantir ou faire périr les ré- » negats, etc. »* On assure cependant que dans la note qui a paru le lendemain et qui est rédigée en turque, cette phrase est ainsi conçue : *« La Porte s'engage à empêcher qu'à l'avenir aucun » chrétien, abjurant l'islamisme, ne soit mis à mort. »* Sir Stratford Canning ne fit plus d'objections à cet égard et demanda une audience du sultan pour faire [illegible]. Cette audience lui fut accordée le 23. Le grand-seigneur a fait au représentant britannique un accueil plein de franchise et de bienveillance, et les sentimens qui ont été exprimés avec loyauté, de part et d'autre, ne peuvent que contribuer à resserrer les liens d'amitié qui unissent le sultan et S. M. la reine d'Angleterre.

Sa hautesse Abdul-Medjid a encore donné dans cette circonstance une nouvelle preuve des nobles sentimens d'humanité et de justice que tout le monde se plaît à admirer en lui, en déclarant spontanément, de la manière la plus généreuse et la plus digne, que, sous son règne, il ne permettra jamais de persécutions religieuses, et que les chrétiens seront toujours traités avec les plus grands égards et une stricte équité.

Le lendemain, dimanche, S. Exc. M. le baron de Bourqueney, ministre-plénipotentiaire de France, s'est rendu au palais impérial, sur l'invitation qui lui en avait été faite la veille de la part du sultan. On lui a rendu les mêmes honneurs qu'à M. l'ambassadeur d'Angleterre, et, admis à l'audience de sa hautesse, il en a été accueilli de la manière la plus distinguée et la plus flatteuse. Le représentant de la France a également reçu dans cette occasion les mêmes assurances des sentimens honorables qui animent le grand-seigneur.

—Le résultat des négociations dont il est question ci-dessus inspire au *Journal des Débats* l'article suivant, sur lequel nous nous proposons de revenir :

La Porte vient de prendre l'engagement officiel d'empêcher, par tous les moyens efficaces, qu'à l'avenir aucun chrétien abjurant l'islamisme [illegible] ne soit mis à mort. C'est là, quoi qu'en [illegible] sition, une victoire signalée de la civilisation sur [illegible] puissances ont à suivre auprès de la Porte, un double intérêt est à ménager, celui de la civilisation chrétienne, que ces puissances représentent, et celui de la Porte elle-même. Nous ne croyons pas que ces deux intérêts soient inconciliables. C'est notre droit et c'est notre devoir de protéger la civilisation chrétienne ; ce serait la honte de la France et de l'Angleterre si, pour prix de l'appui cordial et désintéressé qu'elles prêtent à l'empire ottoman, elles n'obtenaient pas de ceux qui gouvernent cet empire de faire respecter le nom et le sang chrétien ; le temps n'est plus où les puissances les plus fières se soumettaient aux avanies d'un pacha et acceptaient en silence les rigueurs d'une législation barbare ; la Turquie elle-même, en faisant de louables efforts pour se rapprocher des nations chrétiennes, a ouvert la porte à la civilisation ; elle a fait tomber l'antique barrière qui la séparait du reste du monde ; elle est entrée dans le système européen ; elle a pris l'engagement qui l'honore d'adoucir ses mœurs en nous empruntant nos usages. C'est donc, en quelque sorte, cet engagement sacré que nous faisons valoir lorsqu'au nom de la justice et de

---

Feuilleton du Journal de La Haye. — 18 avril 1844.

MODESTE MIGNON. (1)

SCÈNE DE LA VIE PRIVÉE.

Deux événemens avaient à jamais formé l'âme, comme ils avaient développé l'intelligence de cette jeune fille. Avertis par la catastrophe arrivée à Caroline, M. et Mme Mignon résolurent, avant leur désastre, de marier Modeste. Ils avaient fait choix du fils d'un riche banquier, un Hambourgeois établi au Hâvre depuis 1815, leur obligé d'ailleurs. Ce jeune homme, nommé Francisque Althor, le dandy du Hâvre, doué de la beauté vulgaire dont se paient les bourgeois, ce que les Anglais appellent un *mastok* (de bonnes grosses coulers), de la chair, une membrure carrée, abandonna si bien sa fiancée au moment du désastre, qu'il n'avait plus revu ni Modeste, ni Mme Mignon, ni les Dumay. Latournelle s'étant hasardé à questionner le papa Jacob Althor à ce sujet, l'Allemand avait haussé les épaules en répondant : —Je ne sais pas ce que vous voulez dire !

Cette réponse, rapportée à Modeste afin de lui donner de l'expérience, fut une leçon d'autant mieux comprise que Latournelle et Dumay firent des commentaires assez étendus sur cette ignoble trahison. Les deux filles de Charles Mignon, en enfans gâtés, montaient à cheval, avaient des chevaux, des gens, et jouissaient d'une liberté fatale. En se voyant à la tête d'un amoureux officiel Modeste laissa Francisque lui baiser les mains, la prendre par la taille pour l'aider à monter à cheval ; elle accepta de lui des fleurs, de ces menus témoignages de tendresse qui encombrent toutes les cours faites à des prétendues, elle lui avait brodé une bourse en croyant à ces espèces de liens, si forts pour les Gobenheim, les Vilquin et les Althor. Au printemps qui suivit l'établissement de Mme et de Mlle Mignon au Chalet, Francisque Althor vint dîner chez les Vilquin. En voyant Modeste par-dessus le mur du boulingrin, il détourna la tête. Six semaines après, il épousa Mlle Vilquin. Modeste, belle, jeune, en haute naissance, apprit ainsi qu'elle avait été, pendant trois mois Mlle *Million*.

La pauvreté connue de Mlle Mignon fut donc une sentinelle qui défendit les approches du Chalet, aussi bien que la prudence des Dumay, que la vigilance du ménage Latournelle. On ne parlait de Modeste que pour l'insulter par [illegible] fille, que deviendra-t-elle ? elle coiffera sainte Catherine.

[illegible] avoir vu tout le monde à ses pieds, avoir eu la chance d'épouser le fils Althor et se trouver sans personne qui veuille d'elle.

—Avoir connu la vie la plus luxueuse, ma chère, et tomber dans la misère !

Et qu'on ne croie pas que ces insultes fussent secrètes et seulement devinées par Modeste ; elle les écouta, plus d'une fois, dites par des jeunes gens, par des jeunes personnes du Hâvre, en promenade à Ingouville ; et qui, sachant Mme et Mlle Mignon logées au chalet, parlaient d'elles en passant devant cette jolie habitation. Quelques amis des Viliquin s'étonnaient souvent que ces deux femmes eussent voulu vivre au milieu des créations de leur ancienne splendeur. Modeste entendit souvent derrière ses persiennes fermées, des insolences de ce genre.

—Je ne dis pas comment elles peuvent demeurer là ! se disait-on en tournant autour du boulingrin, et peut-être pour aider les Vilquin à chasser leurs locataires.

— De quoi vivent-elles ? Que peuvent-elles faire là ?....

— La vieille est devenue aveugle,

— Mlle Mignon est-elle restée jolie ? Ah ! elle n'a plus de chevaux ! Etait-elle fringante !...

En entendant ces farouches sottises de l'envie qui s'élance, baveuse et hargneuse, jusque sur le passé, bien des jeunes filles eussent senti leur sang les rougir jusqu'au front ; d'autres eussent pleuré, quelques-unes auraient éprouvé des mouvemens de rage ; mais Modeste souriait comme on sourit au théâtre en entendant des acteurs. Sa fierté ne descendait pas jusqu'à la hauteur où ces paroles, parties d'en bas, arrivaient.

L'autre événement fut plus grave encore que cette lâcheté mercantile. Bettina-Caroline était morte entre les bras de Modeste, qui garda sa sœur avec le dévouement de l'adolescence, avec la curiosité d'une imagination vierge. Les deux sœurs, par le silence des nuits, échangèrent bien des confidences. De quel intérêt dramatique Bettina n'était-elle pas revêtue aux yeux de son innocente sœur ? Bettina connaissait la passion par le malheur seulement, elle mourait pour avoir aimé. Entre deux jeunes filles, tout homme, quelque scélérat qu'il soit, reste un amant. La passion est ce qu'il y a de vraiment absolu dans les choses humaines, elle ne veut jamais avoir tort. Georges d'Estourny, joueur, débauché, coupable, se dessinait toujours dans le souvenir de ces deux filles comme le dandy parisien des fêtes du Hâvre, lorgné par toutes les femmes (Bettina crut l'enlever à la coquette Mme Vilquin), enfin comme l'amant heureux de Bettina. L'adoration d'une jeune fille est plus forte que toutes les réprobations sociales. La justice avait tort aux yeux de Bettina : comment avoir pu condamner un jeune homme par qui elle s'était vue aimée pendant six mois, aimée à la passion dans la mystérieuse retraite où Georges la cacha dans Paris, pour y conserver, lui, sa liberté. Bettina mourante inocula donc l'amour à sa sœur, elle lui communiqua cette lèpre de l'âme. Ces deux filles causèrent toutes deux de ce grand drame de la passion que l'imagination agrandit encore. La morte emporta dans sa tombe la pureté de Modeste, elle la laissa sinon instruite, au moins dévorée de curiosité. Néanmoins le remords avait enfoncé trop souvent ses dents aiguës au cœur de Bettina pour qu'elle épargnât les avis à sa sœur. Au milieu de ses aveux, jamais elle n'avait manqué de prêcher Modeste, de lui recommander une obéissance absolue à la famille. Elle supplia sa sœur, la veille de sa mort, de se souvenir de ce lit trempé de pleurs, et de ne pas imiter une conduite que tant de souffrances expiaient à peine. Bettina s'accusa d'avoir attiré la foudre sur la famille, elle mourut au désespoir de n'avoir pas reçu le pardon de son père. Malgré les consolations de la religion attendrie par tant de repentir, Bettina ne s'endormit pas sans crier au moment suprême : « Mon père ! mon père ! » d'un ton de voix déchirant.

—Ne donne pas ton cœur sans ta main, dit Caroline à Modeste une heure avant sa mort, et surtout n'accueille aucun hommage sans l'aveu de notre mère ou de papa.

Ces paroles, si touchantes dans leur vérité textuelle, dites au milieu de l'agonie, avaient eu d'autant plus de retentissement dans l'intelligence de Modeste, que Bettina lui dicta le plus solennel serment. Cette pauvre fille, clairvoyante comme un prophète, tira de dessous son chevet un anneau, sur lequel elle avait fait graver au Hâvre par sa fidèle servante, Françoise Cochet : *Pense à Bettina*, 1827, à la place de quelque devise. Quelques instans avant de rendre le dernier soupir, elle mit au doigt de sa sœur cette bague, en la priant de l'y garder jusqu'à son mariage. Ce fut donc, entre ces deux filles, un étrange assemblage de remords poignans et de peintures naïves de la rapide saison à laquelle avaient succédé promptement les bises mortelles de l'abandon ; mais où les pleurs, les regrets, les souvenirs furent toujours dominés par la terreur du mal.

Et cependant, ce drame de la jeune fille séduite et revenant mourir d'une affreuse maladie sous le toit d'une élégante misère, le désastre paternel, la lâcheté du gendre des Vilquin, la cécité produite par la douleur de sa mère, ne répondent encore qu'aux surfaces offertes par Modeste, et dont se contentent les Dumay, les Latournelle, car aucun dévouement ne peut remplacer *la mère !*

Cette vie monotone dans ce Chalet coquet, au milieu de ces belles fleurs cultivées par Dumay, à mouvemens réguliers comme ceux d'une horloge ; cette sagesse provinciale, ces parties de cartes auprès desquelles on tricotait, ce silence interrompu seulement par les mugissemens de la mer aux équinoxes ; cette tranquillité monastique cachait la vie la plus orageuse, la vie par les idées, la vie du Monde spirituel. On s'étonne quelquefois des fautes commises par des jeunes filles ; mais il n'existe pas alors près d'elles une mère aveugle pour frapper de son bâton sur un cœur vierge, creusé par les souterrains de la Fantaisie. Les Dumay dormaient, quand Modeste ouvrait sa fenêtre, en imaginant qu'il pouvait passer un homme, l'homme de ses rêves, le cavalier attendu qui la prendrait en croupe, en essuyant le feu de Dumay.

Abattue après la mort de sa cœur, Modeste s'était jetée en des lectures continuelles, à s'en rendre idiote. Elevée à parler deux langues, elle possédait aussi bien l'allemand que le français ; puis, elle et sa sœur avaient appris l'anglais par Mme Dumay. Modeste, peu surveillée en ceci par des gens sans instruction, donna pour pâture à son âme les chefs-d'œuvre modernes des trois littératures anglaise, allemande et française. Lord Byron, Goethe, Schiller, Walter Scott, Hugo, Lamartine, Crabbe, Moore, les grands ouvrages du dix-septième et du dix-huitième siècle, l'Histoire et le Théâtre, le Roman depuis Rabelais jusqu'à Manon Lescaut, depuis les Essais de Montaigne jusqu'à Diderot, depuis les Fabliaux jusqu'à la Nouvelle Héloïse, la pensée de trois pays meubla d'images confuses cette tête sublime de naïveté froide, de virginité contenue, d'où s'élança brillante, armée, sincère et forte, une admiration absolue pour le génie. Pour Modeste, un livre nouveau fut un grand événement : heureuse d'un chef-d'œuvre à effrayer Mme Latournelle, ainsi qu'on l'a vu ; contristée quand l'ouvrage ne lui ravageait pas le cœur. Un lyrisme intime bouillonna dans cette âme pleine des belles illusions de la jeunesse ; mais, de cette vie flamboyante, aucune lueur n'arrivait à la surface, elle échappait et au lieutenant Dumay et à sa femme, comme aux Latournelle ! mais les oreilles de la mère aveugle en entendirent les pétillemens. Le dédain profond que Modeste conçut alors de tous les hommes ordinaires, imprima bientôt à sa figure je ne sais quoi de fier, de sauvage qui tempéra sa naïveté germanique, et qui s'accorde d'ailleurs avec un détail de sa physionomie. Les racines de ses cheveux plantés en pointe au-dessus du front semblent continuer le léger sillon déjà creusé par la pensée entre les sourcils, et rendent ainsi cette expression de sauvagerie peut-être un peu trop forte. La voix de cette charmante enfant, qu'avant son départ Charles appelait *sa petite babouche de Salomon*, à cause de son esprit, avait gagné la plus précieuse flexibilité à l'étu-

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

l'humanité nous réclamons des mesures qui, sans attenter à l'indépendance et à la souveraineté ottomanes, effacent dans cet empire les vestiges de la vieille barbarie.

Ici d'ailleurs l'intérêt bien entendu de la Porte s'accorde avec ce que demande la civilisation chrétienne. [illegible] que le fanatisme et la barbarie. En accédant aux justes réclamations des deux ministres de France et d'Angleterre, en s'engageant à la face du monde à ne plus permettre de cruelles exécutions, elle a levé l'obstacle qui éloignait d'elle la sympathie des nations chrétiennes et qui aurait pu paralyser toute la bonne volonté des deux gouvernemens en faveur de l'intégrité de l'empire ottoman. Il y a aujourd'hui quelque chose de plus fort que les cabinets, ce sont les peuples. Il y a une voix qui parle plus haut que la politique, c'est la voix de la justice et de l'humanité. Au moyen de la tribune et de la presse, il ne se commet pas, dans quelque partie du monde que ce soit, un acte d'injustice ou de cruauté qui ne retentisse bientôt dans le monde entier. En France et en Angleterre surtout l'opinion publique est souveraine. Pour avoir les gouvernemens, il faut avoir les peuples; et tout ce qui blesse le droit, la civilisation, l'humanité, blesse profondément ces deux nations généreuses. En vain donc la politique aurait-elle conseillé à la France et à l'Angleterre de prêter un appui efficace à la Porte, si le sentiment public eût refusé cet appui à un gouvernement ennemi de la civilisation. La raison politique aurait fléchi devant le cri de l'humanité, et les gouvernemens auraient été entraînés par un enthousiasme plus fort qu'eux.

Il est vrai que la Porte a intérêt aussi à ne pas s'aliéner ses propres populations. Il serait injuste et cruel, nous l'avons déjà dit, d'exiger d'elle des sacrifices qui réduiraient à rien son indépendance ou soulèveraient ses sujets musulmans; ce serait de plus, nous le répétons à dessein, une fort mauvaise manière de protéger les chrétiens qui vivent dispersés dans les vastes provinces de l'empire ottoman. La loi souveraine de l'empire, c'est le Coran. Il n'appartient pas aux représentans des puissances chrétiennes d'interpréter cette loi ou d'en exiger l'abrogation : il y a là des ménagemens extrêmes à garder. Aussi les ministres de France et d'Angleterre, en réclamant une mesure de justice et d'humanité, n'ont-ils pas prétendu forcer la main au ministère ottoman dans le choix des moyens d'exécution. La chose importante, c'est qu'à l'avenir aucun chrétien ne soit mis à mort pour avoir abjuré l'islamisme : ce point était déjà assez difficile à obtenir, et on l'a obtenu! La France et l'Angleterre sont aujourd'hui en possession de l'engagement formel de la Porte: cet engagement est un véritable contrat dont nous serons autorisés au besoin à exiger la stricte exécution. C'est envers nous, c'est envers les deux puissances que désormais la Porte est liée; chaque chrétien de l'empire est en quelque sorte placé sous notre sauvegarde, et nous n'en serons plus réduits à des réclamations trop souvent stériles. Soit que la loi en vertu de laquelle les renégats chrétiens étaient mis à mort reçoive une interprétation moins sévère, soit que le pouvoir politique fasse usage du droit qu'il a toujours, d'adoucir les peines ou de dispenser de leur application, le sang ne coulera plus. C'est un immense et glorieux résultat; glorieux pour la Porte qui a su entendre la voix de la raison et de l'humanité, et faire céder le fanatisme à la bonne politique; glorieux pour la France et l'Angleterre qui ont noblement employé leur influence. Et ce résultat, comment l'a-t-on obtenu? Par cette cordiale entente à laquelle l'opposition ne veut pas croire, quoique les heureux effets en éclatent à Constantinople, à Athènes, partout où la civilisation a besoin d'être fortement représentée. C'est à l'accord parfait des deux ministres de France et d'Angleterre, de sir Stratford Canning et de M. de Bourqueney, qu'est due cette dernière et grande victoire. La négociation était difficile; leurs efforts réunis l'ont conduite à bonne fin. Ils ont su la diriger tout à la fois avec cette fermeté qui assure le succès et cette modération qui le facilite. Permis à l'opposition de ne voir qu'une faiblesse dans un succès qui l'attriste, mais qui réjouira tous les chrétiens d'O-

— Dans les provinces, les Pachas ont fait des démonstrations énergiques contre les Albanais; aussi les nouvelles qu'on reçoit sont-elles plus favorables. La plupart des Pachas se mettent eux-mêmes à la tête de leurs troupes. Békir-Pacha mande dans un rapport qu'il a rencontré près de Philippopolis, au pied méridional du Balkan, un nombre considérable d'Arnautes, et que, sur leur refus de mettre bas les armes, il les a attaqués. Quelques charges à mitraille ont suffi pour disperser les émeutiers; 19 sont restés sur place, et 48, la plupart blessés, ont été faits prisonniers.

— Tout est de nouveau tranquille, à Andrinople: les actes de violence qui y ont été commis étaient dirigés contre le clergé grec. On espère que sous peu l'ordre sera rétabli sur tous les points; le moyen le plus propre pour y parvenir, ce serait de désarmer complètement les Albanais. On ne sait si le gouvernement en aura la puissance et la volonté; il est certain que ces milices sont aussi dangereuses pour le bien public que l'étaient dans leur temps les janissaires.

— La semaine dernière, un courrier sarde est arrivé ici; il a apporté des dépêches relatives à la question tunisienne. La cour de Turin paraît rester inébranlable dans sa résolution et insister sur le maintien du traité conclu en 1832 avec la régence de Tunis. Toutefois, la Porte ne croit pas qu'on en viendra à des mesures coërcitives; aussi n'a-t-elle pas envoyé un seul vaisseau dans ces parages.

— Par une ordonnance impériale, le vieux Hussein, Pacha de Widdin, le destructeur des janissaires, a été mis à la retraite et remplacé par Moustapha-Nouri-Pacha, ancien gouverneur de la Romélie.

Affaires d'Italie.

Si nous sommes bien informés, une démarche fort grave a été faite près de l'ambassadeur autrichien à Rome, au nom des provinces septentrionales du Saint-Siége.

Déjà, l'année dernière, les troubles de la Romagne avaient motivé de la part des hommes indépendans de ce pays une protestation écrite, non pas tant contre les abus du gouvernement pontifical, que contre la violation des droits et priviléges qui avaient été reconnus aux légations par le traité de Vienne. Cette protestation qui devait être adressée aux diverses puissances qui intervinrent au congrès de 1815, demeura à l'état de projet parce que le courage manqua à ceux qui devaient la signer.

Mais l'agitation ayant continué depuis l'année dernière, et les légations se voyant à chaque instant menacées d'une occupation étrangère, accompagnée de tous les malheurs d'une lutte entre les patriotes exaltés et le parti oppresseur, quelques citoyens des plus influens par leur fortune et leur position vis-à-vis du gouvernement pontifical, se seraient entendus pour adresser une note au représentant de l'Autriche. Dans cette note sont énumérés les principaux griefs des provinces contre la cour de Rome. L'article 103 du traité de Vienne qui stipule le retour des légations sous la domination du Saint-Siége, contient implicitement des garanties basées sur les anciens *statuts*. Pie VII reconnut en principe les droits, les franchises des légations, puisqu'il promit des institutions dans ce sens. Léon XII fut amené par son conseil à rayer d'un trait de plume tout ce qui était dû, tout ce qui avait été promis aux légations. La révolution de 1831 éclata, et en présence de la manifestation unanime de la population, depuis Ancône jusqu'a Ferrare, la France et l'Autriche forcèrent pour ainsi dire le gouvernement pontifical à quelques concessions. On établit des conseils municipaux et des conseils provinciaux, on sécularisa l'administration. Mais le moment du danger passé, on ne manqua pas de prétexter pour rendre illusoires les garanties municipales et pour rendre peu à peu l'administration au clergé.

Dans le but de prévenir les calamités que l'état des choses actuel prépare au pays, les signataires de la note remise récemment à M. le comte de Lutzow, proposent une mesure qu'ils espèrent voir agréer parce qu'elle entre dans les vues de l'Autriche, c'est de réunir les Légations, la Romagne, le Montefeltro à la Toscane.

Comme le saint siége tire tous ses revenus de ses provinces septentrionales, et que réduit aux ressources du territoire romain proprement dit, il ne pourrait suffire aux premières nécessités de l'administration, les Légations proposeraient, tout en subissant la condition des sujets toscans, de continuer à payer à Rome pour l'entretien des papes et des cardinaux, un tribut équivalant à la somme des impôts actuels.

Il y a dans les états du pape, trois partis politiques bien distincts : les gens sans aveu, contrebandiers ou bandits qui forment une classe nombreuse, toujours prête au moindre signe d'insurrection ou de révolte; la jeunesse instruite et libérale qui ne prend de conseils que de son enthousiasme sans calculer le danger; enfin les hommes plus calmes, plus réfléchis, plus prudens par leur position personnelle et que nous nommerions volontiers *conservateurs*. Ces derniers, tout en se ralliant aux sentimens patriotiques qui sont dans le cœur de tous, se font moins illusion sur l'avenir et surmonteraient leurs répugnances, en faveur d'une mesure qui placerait leur pays dans la voie du progrès. L'on comprend aisément que c'est à ces derniers qu'on attribue la démarche qu'on dit avoir été faite près de M. de Lutzow.

Piraterie dans la Méditerranée.

Nous avons déjà donné quelques détails sur les déprédations d'un pirate grec, qui, en très-peu de temps, a pillé plusieurs navires étrangers et coulé un navire anglais. Il est étrange qu'aucun des bâtimens de guerre de S. M. n'ait encore pu l'atteindre à l'aide du signalement qu'en ont donné les capitaines [illegible] son adresse et ses ruses, nous ne pouvons comprendre qu'il ne soit pas encore arrêté.

D'après une lettre de Malte du 28 mars, reçue samedi au Lloyd, il paraît que le *Clipper*, capitaine Hammond, arrivé de Liverpool dans ce port, a été poursuivi le 2 courant au large du cap Passaro par un navire d'une allure assez singulière; et l'on ne peut douter, d'après les circonstances qui ont accompagné la chasse, qu'elle n'ait été donnée par le pirate dont nous parlons. Le capitaine Hammond rapporte que lorsqu'il l'a aperçu, le navire inconnu avait ses basses voiles et ses huniers sur le ton; mais dès que le *Clipper* serra le vent, le pirate laissa tomber ses basses voiles, hissa ses huniers et ses perroquets et lui donna la chasse.

Le capitaine Hammond fut forcé de virer plusieurs fois, et n'échappa que parce que plusieurs navires parurent en vue. Il l'a d'abord aperçu à la distance d'un mille, ce qui lui a permis de l'observer avec attention. Ce navire a un petit cœur peint en blanc sur son couronnement; on n'a pas vu de canots à bord, mais il paraît, d'après la précision avec laquelle il était manœuvré, qu'il avait beaucoup de monde. C'est entre Cadix et Gibraltar qu'il exerce surtout ses rapines. (*Times*.)

Faits Divers.

On lit dans un journal français *La Presse :*

Un décet de S. M. la reine d'Espagne vient de conférer à M. Guizot le titre et la décoration de chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or.

Cet ordre est un des plus estimés en Europe. Il fut institué le 10 février 1429, par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, vassal du roi de France et introduit en Espagne par Phillippe-le-Beau, petit-fils de Charles-le-Téméraire et père de Charles-Quint; son origine est donc française, et c'est pour cela que les diplômes en sont rédigés en fançais, ainsi que toutes les communications auxquelles la nomination et l'investiture donnent lieu. Le chiffre de ses membres, fixé d'abord à vingt-quatre, a été augmenté depuis, mais il est toujours limité, et par une clause des traités d'Utrecht, l'empereur d'Autriche partage avec le roi d'Espagne, le droit de nommer le nombre déterminé des chevaliers de l'ordre. Néanmoins ce dernier a continué d'en être considéré comme le grand-maître. Le nombre des chevaliers est de 108. L'empereur d'Autriche et le roi d'Espagne en nomment chacun 54.

On sait que le collier et la toison conférés aux nouveaux chevaliers ne leur sont point donnés en propriété, et qu'à leur mort ils doivent être restitués au grand-maître qui les transmet à leurs successeurs, comme se transmettent les fauteuils à l'Académie. Nous ignorons à qui appartenait le collier qui vient d'être conféré à M. Guizot; mais il se rencontre parfois de singuliers accidens de succession; c'est ainsi que le collier que M. Olozaga s'était attribué dernièrement, avait été porté par Ferdinand VII.

Voici la liste complète des Français qui sont aujourd'hui chevaliers de l'ordre de la Toison-d'Or; S. M. le roi, le duc de Nemours, le vicomte de Châteaubriant, le comte de Villèle, le marquis de Talaru, le comte de Laferronays, le duc de Valençay, le duc de Dalmatie, M. Guizot.

Les autres chevaliers étrangers sont : *Angleterre*, le prince Albert et le duc de Wellington. — *Russie*, l'empereur, les grands-ducs Michel et Alexandre. — *Prusse*, le roi. — *Pays-Bas*, le roi et le prince d'Orange — *Belgique*, le roi. — *Brésil*, l'empereur. — *Grèce*, le roi. — *Danemarck*, le roi. — *Sardaigne*, le roi. — *Portugal*, le prince, époux de la reine dona Maria, le duc de Palmella. — *Saxe*, le prince Jean-Népomucène. — *Naples*, le roi, le prince de Scilla et le prince de Capoue, et les comtes de Syracuse, Lecca, Aquila et Trapani frères du roi.

On voit que M. Guizot se trouvera, comme membre de l'o[illegible]

---

de de trois langues. Cet avantage est encore rehaussé par un timbre à la fois suave et frais qui frappe autant le cœur que l'oreille. Si la mère ne pouvait voir l'espérance d'une haute destinée écrite sur le front, elle étudia les transitions de la puberté de l'âme dans les accens de cette voix amoureuse.

A la période affamée de ses lectures, succéda, chez Modeste, le jeu de cette étrange faculté donnée aux imaginations vives de se faire acteur dans une vie arrangée comme dans un rêve; de se représenter les choses désirées avec une impression si mordante qu'elle touche à la réalité, de jouir enfin par la pensée, de dévorer tout jusqu'aux années, de se marier, de se voir vieux, d'assister à son convoi comme Charles-Quint, de jouer enfin en soi-même la comédie de la vie, et, au besoin, celle de la mort. Modeste jouait, elle, la comédie de l'amour. Elle se supposait adorée à ses souhaits, en passant par toutes les phases sociales. Devenue l'héroïne d'un roman noir, elle aimait, soit le bourreau, soit quelque scélérat qui finissait sur l'échafaud, ou, comme sa sœur, un jeune élégant sans le sou qui n'avait de démêlés qu'avec la Sixième chambre. Elle se supposait courtisane, et se moquait des hommes au milieu de fêtes continuelles, comme Ninon. Elle menait tour à tour la vie d'une aventurière, ou celle d'une actrice applaudie, épuisant les hasards de Gil Blas et les triomphes des Pasta, des Malibran, des Florine. Lassée d'horreurs, elle revenait à la vie réelle. Elle se mariait avec un notaire, elle mangeait le pain bis d'une vie honnête, elle se voyait en Mme Latournelle. Elle acceptait une existence pénible, elle supportait les tracas d'une fortune à faire; puis, elle recommençait les romans : elle était aimée pour sa beauté : le fils d'un pair de France, jeune homme excentrique, artiste, devinait son cœur, et reconnaissait l'étoile que le génie des Staël avait mise à son front. Enfin, son père revenait riche à millions. Autorisée par son expérience, elle soumettait ses amans à des épreuves, où elle gardait son indépendance, elle possédait un magnifique château, des gens, des voitures, tout ce que le luxe a de plus curieux, et elle mystifiait ses prétendus jusqu'à ce qu'elle eût quarante ans, âge auquel elle prenait un parti.

Cette édition des *Mille et une Nuits* dura près d'une année, et lui fit connaître la satiété par la pensée. Elle tint trop souvent la vie dans le creux de sa main, elle se dit philosophiquement et avec trop d'amertume, avec trop de sérieux et trop souvent : — Eh bien, après ? . . pour ne pas se plonger jusqu'à la ceinture en ce profond dégoût dans lequel tombent les hommes de génie empressés de s'en retirer par les immenses travaux de l'œuvre à laquelle ils se vouent.

N'était sa riche nature, sa jeunesse, Modeste serait allée dans un cloître. Cette satiété jeta cette fille, encore trempée de grâce catholique, dans l'amour du bien, dans l'infini du ciel. Elle conçut la charité comme occupation de la vie; mais elle rampa dans des tristesses mornes en ne se trouvant plus de pâture pour la fantaisie tapie en son cœur, comme un insecte venimeux au fond d'un calice. Et elle cousait tranquillement des brassières pour les enfans des pauvres femmes! Et elle écoutait d'un air distrait les gronderies de M. Latournelle qui reprochait à M. Dumay de lui avoir *coupé une treizième carte*, ou de lui avoir tiré son dernier atout.

La foi poussa Modeste dans une singulière voie. Elle imagina qu'en devenant irréprochable, catholiquement parlant, elle arriverait à un tel état de sainteté que Dieu l'écouterait et accomplirait ses désirs.

— La foi, selon Jésus-Christ, peut transporter des montagnes; le Sauveur a traîné son apôtre sur le lac de Tibériade; mais, moi, je ne demande à Dieu qu'un mari, se dit-elle, c'est bien plus facile que d'aller me promener sur la mer.

Elle jeûna tout un carême, et resta sans commettre le moindre péché; puis elle se dit qu'en sortant de l'église, tel jour, elle rencontrerait un beau jeune homme digne d'elle, que sa mère pourrait agréer, et qui la suivrait amoureux fou. Le jour où elle avait assigné Dieu, à cette fin d'avoir à lui envoyer un ange, elle fut suivie obstinément par un pauvre assez dégoûtant, il pleuvait à verse, et il ne se trouvait pas un seul jeune homme dehors. Elle alla se promener sur le port, y voir débarquer des Anglais, mais ils amenaient tous des Anglaises, presque aussi belles que Modeste qui n'aperçut pas le moindre Childe-Harold égaré. Dans ce temps-là, les pleurs la gagnaient quand elle s'asseyait en Marius sur les ruines de ses fantaisies. Un jour où elle avait *cité* Dieu pour la troisième fois, elle crut que l'élu de ses rêves était venu dans l'église, elle contraignit Mme Latournelle à regarder à chaque pilier, imaginant qu'il se cachait par délicatesse. Elle faisait souvent des conversations avec cet amant imaginaire : en inventant les demandes et les réponses, elle lui donnait beaucoup d'esprit.

L'excessive ambition de son cœur, cachée dans ces romans, fut donc la cause de cette sagesse tant admirée par les bonnes gens qui gardaient Modeste; ils auraient pu lui amener beaucoup de Francisque Althor et de Vilquin fils, elle ne se serait pas baissée jusqu'à ces manans. Elle voulait purement et simplement un homme de génie; le talent lui semblait peu de chose, de même qu'un avocat n'est rien pour la fille qui se rabat à un ambassadeur. Aussi ne désirait-elle une énorme richesse que pour la jeter aux pieds de son idole. Le fond d'or sur lequel se détachèrent les figures de ses rêves, était moins riche encore que son cœur plein des délicatesses de la femme; car sa pensée dominante fut de rendre heureux et riche un Tasse, un Milton, un Jean-Jacques Rousseau, un Fulton, un Christophe Colomb. Les malheurs vulgaires émouvaient peu cette âme qui voulait éteindre les bûchers de ces martyrs souvent ignorés de leur vivant. Modeste avait soif des souffrances innommées, des grandes douleurs de la pensée. Tantôt elle composait les baumes, elle inventait les recherches, les musiques, les mille moyens par lesquels elle aurait calmé la féroce misanthropie de Jean-Jacques. Tantôt elle se supposait la femme de lord Byron, et devinait presque son dédain du réel en se faisant fantasque autant que la poésie de *Manfred*, et ses doutes en en faisant un catholique. Modeste reprochait la mélancolie de Molière à toutes les femmes du dix-septième siècle.

— Comment n'accourt-il pas, se demandait-elle, vers chaque homme de génie, une femme aimante, riche, belle qui se fasse son esclave comme dans Lara, le page mystérieux?

Elle avait, vous le voyez, bien compris *le pianto* que le poëte anglais a chanté par le personnage de Gulnare. Elle admirait beaucoup l'action de cette jeune Anglaise qui vint se proposer à Crébillon fils, et qu'il épousa. L'histoire de Sterne et d'Eliza Draper fit sa vie et son bonheur pendant quelques mois. Devenue en idée l'héroïne d'un roman pareil, plus d'une fois elle étudia le rôle sublime d'Eliza. L'admirable sensibilité si gracieusement exprimée dans cette correspondance, mouilla ses yeux des larmes qui manquèrent, dit-on, dans les yeux du plus spirituel des auteurs anglais.

Modeste vécut donc encore quelque temps par la compréhension, non seulement des œuvres, mais encore du caractère de ses auteurs favoris. Goldsmith, l'auteur d'*Obermann*, Charles Nodier, Maturin, les plus pauvres, les plus souffrans étaient ses dieux; elle devinait leurs douleurs, elle s'initiait à ces dénûmens entremêlés de contemplations célestes, elle y versait les trésors de son cœur; elle se voyait l'auteur du bien-être matériel de ces artistes, les martyrs de leurs facultés. Cette noble compatissance, cette intuition des difficultés du travail, ce culte du talent est une des plus rares fantaisies qui jamais aient volé dans des âmes de femmes. C'est d'abord comme un secret entre la femme et Dieu : car là rien d'éclatant, rien de ce qui flatte la vanité, cet auxiliaire si puissant des actions en France.

De cette troisième période d'idées, naquit chez Modeste un violent désir de pénétrer au cœur d'une de ces existences anormales, de connaître les ressorts de la pensée, les malheurs intimes du génie, et ce qu'il veut, et ce qu'il est. Ainsi, chez elle, les coups de tête de la fantaisie, les voyages de son âme dans le vide, les pointes poussées dans les ténèbres de l'avenir, l'impatience d'un amour en bloc à porter sur un point, la noblesse de ses idées quant à la vie, le parti pris de souffrir dans une sphère élevée au lieu de barboter dans les marais d'une vie de province, comme avait fait sa mère, l'engagement qu'elle maintenait avec elle-même de ne pas faillir, de respecter le foyer paternel et de n'y apporter que de la joie, tout ce monde de sentiment se produisit enfin sous une forme. Modeste voulut être la compagne d'un poëte, d'un artiste, d'un homme enfin supérieur à la foule des hommes; mais elle voulut le choisir, ne lui donner son cœur, sa vie, son immense tendresse dégagée des ennuis de la passion qu'après l'avoir soumis à une étude approfondie.

Ce joli roman, elle commença par en jouir. La tranquillité la plus profonde régna dans son âme. Sa physionomie se colora doucement. Elle devint la belle et sublime image de l'Allemagne que vous avez vue, la gloire du Chalet, l'orgueil de Mme Latournelle et des Dumay. Modeste eut alors une existence double. Elle accomplissait humblement et avec amour toutes les minuties de la vie vulgaire au Chalet, elle s'en servait comme d'un frein pour enserrer le poëme de sa vie idéale, à l'instar des Chartreux, qui régularisent la vie matérielle et s'occupent pour laisser l'âme se développer dans la prière. Toutes les grandes intelligences s'astreignent à quelque travail mécanique afin de se rendre maîtres de la pensée. Spinosa dégrossissait des verres à lunettes, Bayle comptait les tuiles des toits, Montesquieu jardinait. Le corps ainsi dompté, l'âme déploie ses ailes en toute sécurité. Mme Mignon, qui lisait dans l'âme de sa fille, avait donc raison : Modeste aimait, elle aimait de cet amour platonique si rare, si peu compris, la première illusion des jeunes filles, le plus délicat de tous les sentimens, la friandise du cœur. Elle buvait à longs traits à la coupe de l'inconnu, de l'impossible, du rêve. Elle admirait l'oiseau bleu du paradis des jeunes filles, qui chante à distance, et sur lequel la main ne peut jamais se poser, qui se laisse entrevoir, et que le plomb d'aucun fusil n'atteint, dont les couleurs magiques, dont les pierreries scintillent, éblouissent les yeux, et qu'on ne revoit plus dès que la réalité, cette hideuse Harpie accompagnée de témoins et de M. le maire, apparaît. Avoir de l'amour toutes les poésies sans voir l'amant! quelle suave débauche! quelle fantaisie à tous crins, à toutes ailes!

Voici le futile et niais hasard qui décida de la vie de cette jeune fille.

(*La suite à demain*.)

en illustre compagnie. Il est assurément l'un des hommes les plus dignes de cet honneur, et il peut porter fièrement sa poitrine la devise de l'ordre : *Pretium non vile laborum.* labeur, en effet, que celui des hommes politiques de notre pays, et pour lequel tous ces honneurs sont une bien vaine compensation ! Mais si les traditions de l'ordre étaient restées aux principes de ses statuts primitifs, on ne concevait comment M. Guizot protestant, et protestant sincère et convaincu, pourrait remplir tous les devoirs que ces statuts lui imposent, et notamment celui de travailler *à la propagation de la foi catholique.*

Après les statuts de l'ordre, un chapitre devra s'assembler pour la réception du nouveau chevalier, sous la présidence d'un délégué spécial chargé par lettres patentes de représenter la reine d'Espagne, grand-maître et souveraine de l'ordre, dans cette cérémonie qui sera très-curieuse. Tous les chevaliers présens à Paris devront y assister ; mais il y a lieu de croire qu'ils seront dispensés d'y porter le costume des jours solennels, qui se composait d'une robe de toile d'argent, d'un manteau de velours cramoisi rouge, et du chaperon de velours violet. C'est un de ces détails que le temps a emportés.

Nous le répétons, M. Guizot est digne de l'honneur qu'il reçoit aujourd'hui, et qui se trouve ainsi, pour la seconde fois parmi nous, conféré à un homme dont le plus beau titre de gloire est dans ses écrits et dans ses discours. M. de Châteaubriand porte, comme nous l'avons dit, la Toison-d'Or. Tout cela prouve qu'il n'y a plus de distinction réservée pour les illustrations de race, et que les principes de la civilisation moderne pénètrent jusqu'au cœur des plus vieilles institutions nobiliaires.

— *Climat, animaux et productions de l'Australie.* — Nous empruntons les curieux détails qui suivent au dernier numéro de la *Revue de l'Orient* :

L'Australie est aux antipodes de l'Europe, non seulement par sa position géographique, mais encore sous beaucoup d'autres rapports. La nature y offre une foule de bizarreries qui, aux yeux d'un Européen, semblent tout-à-fait imaginaires.

L'été règne dans ce pays pendant que nous avons ici l'hiver. Le vent du nord est chaud, et le vent du midi froid ; le vent d'est est le plus malsain, et le vent d'est le plus salubre. Le baromètre monte, en général, avant la pluie, et lorsqu'il descend, c'est un indice de beau temps. Les vallées sont froides et stériles dans les mêmes lieux où le sommet des montagnes est chaud est fertile.

Les cygnes y sont tous noirs et les aigles blancs. On y voit aussi une espèce de taupe ovipare, qui allaite ses petits, qui a un bec de canard et porte à la jambe postérieure un dard venimeux (c'est l'ornithorhynque). Une autre espèce est armée par derrière de plusieurs rangs de pointes, semblables à celles du porc-épic. C'est là qu'on trouve le kangourou, animal qui tient de l'écureuil et du daim, et dont la taille varie beaucoup. L'un, parvenu à toute sa croissance, n'est pas plus gros qu'un gros rat, tandis que l'autre n'a pas moins de cinq pieds de haut. Cet animal a cinq ongles aux pattes de devant, trois à celles de derrière, comme un oiseau ; il s'aide de sa queue pour marcher, et porte ses petits dans une poche dont la nature l'a pourvu au-dessous de l'estomac. Les chiens de la Nouvelle-Hollande ont la tête du loup, la taille du renard et n'aboient jamais.

Il y a dans ce pays un oiseau dont la langue a la forme d'un pinceau ; un poisson dont la moitié du corps appartient au genre [illegible] et l'autre moitié au genre squale. La morue se pêche dans les rivières et la perche dans la mer. On voit des serpens ailés, des poissons qui déploient des ailes larges et tachetées comme celles d'un oiseau et les replient comme les chauves-souris. L'ortie s'élève à la hauteur d'un grand arbre, tandis que les peupliers ne dépassent pas la taille d'un petit arbuste. L'humble fougère porte des tiges de 20 à 25 pieds, et étend horizontalement ses branches, larges de cinq à six pieds en forme de parasol.

L'oiseau qui ressemble le plus à la volaille de nos basses-cours porte la queue en éventail comme le paon et en forme de lyre. L'émus ou casoar est un oiseau gigantesque comme l'autruche, et au lieu de plumes, sa peau est couverte d'une espèce de poil. Un oiseau imite le sifflement et le bruit du fouet d'un cocher, le gosier de l'autre rend un son clair comme une cloche d'argent. Celui-ci reproduit le cri plaintif d'un enfant ; celui-là un bruyant éclat de rire au lever et au coucher du soleil, il forme avec sa compagne une harmonie de contre-point dont l'effet est des plus discordans.

La plupart des arbres perdent annuellement leur écorce, et les feuilles demeurent perpétuellement sur les branches. Le ciel est presque toute l'année sans nuages, et les maisons des gens les plus pauvres sont bâties en bois de cèdre, comme le palais de Salomon.

Les bizarreries et les singularités dont la nature semble se faire un jeu dans ce pays ont tellement déconcerté le célèbre naturaliste allemand Blumenbach, la première fois qu'elles furent l'objet de ses recherches, qu'il ne pouvait se persuader que la formation de cette terre dût remonter à la création du globe.

— Il nous arrive de Londres une petite historiette qui a fait dernièrement beaucoup de bruit dans le *West-End*, et qui peut faire pendant aux folies les plus extravagantes des roués de la régence.

Deux jeunes gentlemen attaqués du *spleen*, lord Ch... et M. R..., le fils d'un célèbre banquier de la cité, se dirent un jour, après boire, que la vie de Londres les ennuyait fort. En conséquence de quoi, ils résolurent d'aller courir un peu les aventures.

Ils décident qu'ils vont aller visiter les mers du nord sur leur yacht, délaissé depuis longtemps, et les voilà quelques heures après mettant à la voile pour aller Dieu sait où.

Après plusieurs jours de mer passés à beaucoup boire, à beaucoup manger, à jouer encore davantage, nos jeunes fous reconnaissent qu'ils se trouvent sur les côtes de Norwège, et ils avisent un petit bourg sur le rivage, où il leur prend envie d'aller se divertir un peu.

Craignant de ne pas trouver à terre de quoi se nourrir raisonnablement, ils eurent soin de déjeuner avant de quitter leur yacht. En historien fidèle de leurs exploits, nous devons dire qu'ils étaient parfaitement gris.

En parcourant le village en question, ils rencontrèrent une femme qui leur parut assez jolie et avec laquelle M. R... voulut entamer une conversation mimée qui fut très-mal accueillie de la Norvégienne ; comme M. R... poursuivait son entreprise, la belle poussa bientôt des cris qui firent accourir les habitans.

Aussitôt on empoigne le téméraire qui a osé s'attaquer à une vertu scandinave, et, sans autre forme de procès, on vous l'incarcère bel et bien.

Lord Ch... fait de vaines représentations qui sont très-peu comprimées et encore moins écoutées. Il se voit forcé de revenir seul à son bord, mais il y revient avec une magnifique résolution d'homme ivre.

Pour se faire rendre son ami, il a décidé qu'il va déclarer la guerre au bourg en question, et, sans plus de délai, il fit braquer deux canons vers le rivage.

Avant de commencer le feu, il juge à propos cependant d'envoyer un parlementaire, parlant la langue du pays pour porter son ultimatum qui se résume ainsi : qu'on me rende mon ami, ou je vous canonne à outrance.

Le parlementaire revient bientôt avec une réponse négative, et lord Ch... met le feu aux pièces, aux risques de tuer M. R...

Cet acte d'énergie obtient un plein succès, un troisième coup de canon les habitans épouvantés rendent à la liberté M. R. ...., qui revient triomphant à bord du yacht en poussant trois hurrah pour lord Ch...

L'équipée de nos gentlemen a beaucoup amusé la haute société de Londres.

Elle n'en a pas moins failli mettre une grave affaire sur les bras de lord Aberdeen.

Cette histoire pourra occuper avantageusement sa place au nombre des plus belles extravagances que l'ennui ait fait commettre aux blonds enfans d'Albion.

— On écrit de Vienne, 9 avril, qu'un duel dont les suites ont été fatales pour une des parties, venait d'y avoir lieu. Le comte François de Schönborn-Wiesentheid, premier agnat de la branche aînée de cette ancienne famille, et âgé de 31 ans, s'est battu au pistolet avec le capitaine en non-activité baron Arnstein. Après que tous deux eurent échangé deux coups sans résultat, le comte de Schönborn fut atteint à la hanche par la troisième balle de son adversaire, et tomba raide mort.

— Nous avons déjà souvent entretenu nos lecteurs des mystérieux efforts qu'on fait en Angleterre pour se procurer une nouvelle espèce d'engrais, importé des côtes d'Afrique, sous le nom de *guano*. Le fait suivant, publié par un journal anglais, justifie assez cet empressement des cultivateurs de ce pays pour s'en servir dans l'exploitation des terrains sablonneux et peu productifs. Après avoir partagé un champ de cette catégorie en deux parties égales, le propriétaire a fait répandre sur l'une un mélange de guano et de cendres, et ayant ensuite planté des pommes de serre du même crû dans l'une comme dans l'autre il en a obtenu le résultat suivant. L'espace du sol engraissé au moyen du guano a produit 439 livres de pommes de terre, tandis que l'autre espace, ayant la même superficie, et engraissé comme d'ordinaire, n'a fourni qu'239 livres. Le produit plus grand obtenu au moyen de ce précieux engrais, était donc en raison de 11 à 6. Il est à regretter que le journal anglais auquel nous empruntons ces détails, ne nous dit rien sur le prix auquel s'élève le guano employé dans cet essai, circonstance qui ne doit pas être perdue de vue pour bien apprécier l'importance de ce nouveau mode de culture.

— GOSLAR, 3 avril. Jamais de mémoire d'homme on ne se rappelle avoir vu autant de neige sur le Harz supérieur que cette année. La hauteur ordinaire qu'elle a atteinte dans les montagnes est de 16 pieds ; à plusieurs places il y en a même 30 pieds. S'il survient une température chaude avec de la pluie, nous devons nous attendre à de grands malheurs. Jusqu'à présent, il a gelé encore toutes les nuits sur le Harz supérieur, et le dégel n'a lieu qu'insensiblement ; la neige n'aura pas disparu avant Pentecôte. Une centaine de personnes sont employées journellement pour entretenir les communications ; néanmoins la diligence qui vient de Clausthal éprouve toujours un retard de quatre à six heures, bien qu'elle soit attelée de huit chevaux au lieu de deux, qui est le nombre ordinaire.

— Dans la bibliothèque du château d'Eisbergen, district de Minden, on a trouvé tout récemment un grand nombre de lettres inédites de Frédéric-le-grand, presque toutes adressées à l'aïeul du propriétaire actuel d'Eisbergen, M. le conseiller intime et bailli du chapitre, baron de Schellersheim à Quedlinbourg. Ces lettres, dont quelques-unes roulent sur la diplomatie et la philosophie, contiennent des vues et des questions intéressantes sur les chapitres. On sait que cette bibliothèque possède, indépendamment de nombreux manuscrits italiens et de vieux allemand, quelques manuscrits précieux d'auteurs grecs et latins ; les manuscrits italiens proviennent, pour la plupart de la mère du baron de Schellersheim née comtesse de Lucatelli.

— On écrit de Stockholm, 26 mars :

Le feu roi Charles-Jean, qui, comme on le sait, est décédé intestat, a laissé une fortune immense, dont les immeubles seuls, qui, pour la plupart consistent en vastes domaines et en mines de fer, situés sur presque tous les points du royaume, et jusqu'en Laponie, sont estimés à environ 30,000,000 de florins, somme énorme dans un pays comme le nôtre, où l'argent est très-rare, et où, par conséquent les terres et les maisons n'ont que peu de valeur.

Le roi actuel ayant déclaré qu'il ne veut posséder aucun immeuble, S. M. et la reine douairière viennent de passer, par devant notaire, un contrat dans lequel ils ont stipulé que le partage de la succession de Charles-Jean ne sera fait qu'après la vente de tous les immeubles qui en font partie ; que ceux-ci seront vendus publiquement, et que les enchères seront reçues pendant une année entière, après l'expiration de laquelle ces immeubles seront adjugés aux plus offrans et derniers enchérisseurs.

— BRESLAU, 6 avril. Il n'est bruit dans notre ville que de l'arbitraire d'un propriétaire foncier, en même temps chef de police. Il avait, sans aucun sujet, fait transporter deux jeunes gens bien élevés à 3 milles de distance, chez le landrath, en légers vêtemens, par un temps rude et par les plus mauvais chemins. Il a été condamné pour cela à 8 mois de forteresse et à la perte de sa charge.

— Un singulier pari, qui doit se décider le 25 courant, vient d'avoir lieu, pour une somme de 40 livres sterling, entre un Anglais et quelques personnes d'Ostende.

Il s'agit de se rendre en canot, par le canal, du Sas de Slykens à Bruges. Un Anglais, qui arrivera d'Angleterre avec un canot, ramera seul à deux avirons, contre quatre de nos plus vigoureux lamaneur, montant un canot à quatre avirons. Celui qui sera arrivé le premier à Bruges gagnera le pari. Plusieurs autres paris son déjà engagés pour et contre.

— On lit dans le *Medical Times* la curieuse observation d'un négociant, parvenu au dernier degré du marasme, qui fut rajeuni par l'injection dans ses vaines de 16 onces de sang prises chez un jeune homme. — Désormais on croira à la science de la sorcière Médée ! Et les filles de Pelias n'ont d'autre tort à se reprocher que d'avoir laisser couler le sang de leur père avant que du sang nouveau ne fût prêt ! ! Avec cette petite précaution, l'opération aurait réussi ! ! !

— *Soudure d'une oreille détachée dans sa presque totalité.* — M. le docteur Jollien rapporte dans le *Journal de médecine et de chirurgie de Toulouse*, le curieux fait suivant. Dans un éboulement un mineur fut enseveli et resta sous terre pendant quatre heures. Outre plusieurs blessures graves, il présenta, lorsqu'on le retira de dessous terre, un détachement presque complet de l'oreille gauche qui ne tenait plus à la tête que par un fragment de peau de la grosseur d'un *fil de laine*. Cette partie fut bassinée avec du vin chaud, les bords contus et déchirés furent rafraîchis et l'oreille fixée à la tête par quatre points de suture. Le lendemain l'oreille ainsi greffée, présentait sa chaleur naturelle ; le dixième jour on ôta les points de suture, et le quinzième la cicatrisation était complète.

— On lit dans le *Magasin de la littérature étrangère* le tableau suivant sur l'accroissement de la Russie :

Les pays que la Russie a conquis sur l'ancienne Suède sont plus grands que tout le royaume de Suède tel qu'il est actuellement ; ceux qu'elle a conquis en Pologne sont presque aussi grands que l'empire d'Autriche ; ceux conquis dans la Turquie d'Europe égalent en grandeur tout le royaume de Prusse, non compris la province rhénane ; et ceux dans la Turquie d'Asie ont une étendue presqu'égale au territoire de tous les petits états allemands. Ses acquisitions en Perse ne le cèdent pas en superficie à l'Angleterre, et celles dans la Tartarie comprennent une étendue aussi grande que le territoire réuni de la Turquie européenne, de la Grèce, de l'Italie et de l'Espagne.

— On écrit de Bruxelles :

Nous avons vu fonctionner la machine de sauvetage en cas d'incendie, nommée *le Sauveur*, dont M. le major d'artillerie Kessels est l'inventeur breveté.

Cette machine a été conduite devant les hôtels de MM. les ministres, rue de la Loi, et là, en un clin-d'œil, les pompiers se sont mis à l'œuvre comme s'il s'agissait de combattre l'incendie. La machine, qui se plie en deux parties par des charnières, a été déployée en un instant, et s'est élevée jusqu'aux étages supérieurs. A l'aide d'un pont de secours, qui fait monter et descendre à volonté pour atteindre les rampes des croisées, les pompiers se sont introduits dans les appartemens et en ont retiré plusieurs personnes qui s'y étaient placées, au moyen des coffrets de sauvetage qu'on a laissé glisser dans des coulisses le long de la machine, dans la rue.

Tandis que plusieurs pompiers étaient occupés à sauver des personnes, quelques autres échelonnés sur *le Sauveur* faisaient le simulacre de combattre les flammes, en dirigeant les lances de leurs pompes, en face des croisées. Ce que cette ingénieuse machine offre d'avantageux, c'est qu'elle peut toujours faire face à l'incendie, sans avoir besoin de l'appui des murs, s'approchant ou s'éloignant à volonté, de manière que les pompiers, élevés ainsi peuvent toujours *dominer le feu* au lieu de lancer l'eau *de bas en haut*, comme cela se pratique presque toujours par les moyens ordinaires.

On peut féliciter l'inventeur ; il nous paraît avoir résolu un beau problème.

— Un journal américain fait de la fille de Rosas le portrait suivant que nous croyons piquant de reproduire :

On dit que Rosas a employé des sommes considérables dans les fonds anglais pour le cas où il serait obligé de quitter le pouvoir. Il n'a pour toute famille qu'une fille, dona Manuelita, dont la beauté, les talens d'agrémens et la courtoisie sont restés dans le souvenir de ceux qui ont été admis chez elle. Voici un fait qui montre le caractère ordinaire du beau sexe de cette belle contrée. Rosas ayant pris un certain colonel sauvage unitairien, et l'un de ses ennemis déclarés, lui fit couper les oreilles qu'il présenta à sa fille. Dona Manuelita prit les oreilles et les plaça parmi les curiosités qui ornent sa table de salon. Lorsque dona Manuelita reçoit des dames et qu'elle leur montre ses antiquités, elle montre aussi les oreilles du colonel, et raconte avec un œil étincelant qu'elles ont appartenu à un ennemi de son père.

— On lit dans la *Feuille d'Ostende* :

Plus de soixante de nos chaloupes sont parties depuis quelques jours pour la grande pêche d'été au Doggerbank et à Feroë.

Cinq ou six autres se sont rendues à la pêche des plies destinées à être séchées.

Il est à espérer que cette nouvelle industrie, insignifiante jusqu'à ce jour en Belgique, s'y développera graduellement. La sècherie du bacceljauw établie à Ostende depuis l'année dernière, et dont les excellens produits ont été favorablement accueillis à Messines et le seront sans doute de même à Alger, est extrêmement propre à sécher les plies, dont la Hollande nous pourvoit aujourd'hui exclusivement.

La coque d'un navire de commerce à voile, en fer, dont toutes les pièces sont arrivées avant-hier à Ostende, par le chemin de fer, sera incessamment montée sur le chantier de constructeur de navires Panège, pour compte d'un armateur de cette ville. C'est la première construction de ce genre qui s'effectue en Belgique ; nous y reviendrons lorsque la coque sera entièrement montée.

— Le *Diario* vient de publier un ordre émané de Silva Cabral, nouveau gouverneur civil de Lisbonne, qui oblige les étrangers à passer par une série de formalités embarrassantes pour obtenir par écrit un permis de séjour en Portugal, en fixant, au choix du gouverneur civil, la peine d'emprisonnement, d'une amende de 4800 reis, ou bien l'expulsion du pays contre ceux qui seraient trouvés en contravention à ce sujet.

— Les secousses de tremblement de terre qui récemment se sont fait sentir sur divers autres points du continent, paraissent ne pas être étrangères à un singulier phénomène dont certains dis-

tricts montagneux en Portugal viennent d'être le théâtre et les victimes. Le sol s'y est ouvert tout d'un coup pour donner passage à de formidables jets d'eau qui, en sortant avec impétuosité, lançaient en l'air une masse de pierres et de sables. Il y a des endroits où l'ouverture ainsi pratiquée dans le sol mesurait jusqu'à 30 pieds en largeur. Dans une étendue de près d'une lieue, les champs et les vignes ont été dévastés ou couverts des matières rejetées par ces cratères d'un nouveau genre. Plus de 50 moulins de toute espèce, établis sur les bords du Douro ont disparu ; plusieurs personnes ont péri, et parmi elles une famille entière. On évalue les dégâts causés par le sinistre à une somme de 14,000 liv. st. Ce redoutable phénomène s'était reproduit le même jour sur un autre point dans la montagne de Marcelin, près de la rivière de Bastanza, emportant une ferme avec tout ce qu'elle contenait. C'est déjà la troisième fois que depuis peu d'années des explosions semblables ont eu lieu en Portugal.

On dirait que la nature et les hommes conspirent contre le repos et la prospérité de la péninsule, et que la main de la providence s'appesantit sur ce beau pays, mais dont le sol est imbibé de tant de sang innocent versé par le fanatisme religieux et les dissensions intestines.

EXTERIEUR.

GRÈCE.

ATHÈNES, 30 mars. Par suite de la publication des actes diplomatiques qui règlent les *rapports* de la Grèce avec la Bavière, et par suite de l'appel fait à l'assemblée nationale par le un journal et par plusieurs autres organes de la presse qui ont appuyé la proposition de l'*Espoir*, le député de Paros, M. Démitracopoules, a déposé le 13/25 mars, sur le bureau de la présidence, la proposition suivante :

C'est avec étonnement, que nous sommes informés par un des journaux de la capitale : 1° qu'il existe des actes officiels passés entre les puissances alliées et la Bavière, actes d'après lesquels la Bavière doit avoir à sa charge les dépenses causées par la régence, ainsi que les traitemens des employés civils et militaires, qui, du service de la Bavière ont été transférés à celui de la Grèce ; 2° que, malgré l'existence de tels actes, ces dépenses ont été faites par le trésor hellénique. — Comme il ne se peut, et comme il ne serait pas juste, que le silence de l'assemblée nationale, sur une telle négligence du régime déchu, envers des intérêts nationaux si clairement définis, fût considéré comme une sorte de sanction donnée à cette négligence. Le peuple grec, qui souffre si fortement depuis dix années, du luxe importé par la régence, et des charges imposées au pays par l'emprunt de 60 millions, attendant un soulagement à ses maux, et une assistance du gouvernement, il reprocherait justement, à ses députés leur indifférence pour tant de millions dus par une puissance qui peut les payer, et qui ne peut refuser d'acquitter sa dette, puisque cette dette résulte des traités qu'elle même a conclus. — Le peuple nous demandera aussi, quelles mesures ont été prises pour faire rendre compte de l'emploi des deniers de l'emprunt. — Quelle sera notre situation, si à de telles interpellations nous ne pouvions répondre que par le silence ? — Comme conséquence de ces considérations, nous demandons l'adoption du décret suivant :

L'Assemblée nationale hellénique du trois septembre.

Considérant, que les notes présentées officiellement par le représentant de la Bavière, à la conférence de Londres, et les réponses qui y ont été faites par la conférence, ont établi les bases du traité du 7 mai 1832. Considérant, que d'après ces actes, la Bavière s'est engagée à payer des deniers de son trésor, les dépenses causées par la régence et les traitemens des employés civils et militaires fournis à la Grèce par la Bavière.

Considérant, que cette partie des obligations acceptées solennellement par la Bavière, n'a pas été accomplie, et que ces dépenses ont été faites par le trésor hellénique, au lieu de l'être par celui de Munich.

Décrète.

A. Le gouvernement *épurera*, sans délai, le compte des dépenses prémentionnées, et en soumettra un exposé détaillé à la chambre des députés, dans la prochaine session.

B. La chambre des députés, accomplira immédiatement, comme un devoir indispensable, l'examen de ces comptes. Elle, ordonnera, que par voie diplomatique, l'acquittement de la dette de la Bavière envers la Grèce, soit exigé. L'intervention des puissances bienfaitrices, qui ont prouvé tant de fois combien elles désirent la prospérité de la Grèce, sera aussi demandée. Comme parties contractantes aux traités, ces puissances n'hésiteront pas assurément, a reconnaitre et à protéger les droits du trésor hellénique.

L'Espoir, dans un nouvel article publié le jour même où l'assemblée a adopté ce décret, à l'unanimité, déclare que la dette de la Bavière envers la Grèce peut s'élever à environ quarante millions. Ce serait à tort, ajoute le même journal que les députés craindraient de déplaire au roi, en adoptant un tel décret ; le roi n'est-il pas grec ! et lorsqu'il voit la misère de la pauvre Grèce, lorsqu'il voit la pauvreté dans laquelle gémissent un si grand nombre de veuves et d'orphelins des combattans de la lutte, dire que ce décret peut lui déplaire, c'est faire injure au monarque des Grecs ! Quant aux puissances protectrices, il ne faut que leur montrer nos besoins, nos frontières ! pour qu'elles reconnaissent quel impérieux devoir c'est pour nous, d'exiger tout ce qui peut nous être dû !

ITALIE.

Le mouvement insurrectionnel se propage de plus en plus en Calabre ; une lutte sanglante s'est engagée à San-Giovanni ; une émeute plus sérieuse a éclaté à Paola. Le gouvernement a envoyé en toute hâte des troupes sur ces différens points, et a opéré de nouvelles arrestations à Naples.

TURIN, 6 avril. Notre cour a refusé la médiation de la France dans l'affaire tunisienne, parce que le traité de 1832 a été conclu sous l'influence de l'Angleterre. Ces jours-ci on a reçu de Londres la nouvelle que la cour de St-James s'était chargée de cette médiation. En conséquence, l'on a rédigé ici pour le consul anglais résidant à Tunis des instructions très-étendues, qui lui ont été expédiées directement. On espère par ce moyen éviter toute collision désagréable avec la France et en même temps avec la Turquie.

SUISSE.

La *Gazette d'Etat* annonce que le chargé-d'affaires de France en Suisse demande l'extradition d'un nommé Simon-Pierre Dordelue, ancien notaire, que la cour d'assises de la Meuse a condamné par contumace à la peine de sept ans de réclusion, à l'exposition publique et à une amende pécuniaire, pour crime de faux en écritures privées. Cet individu s'est réfugié en Suisse chez sa fille qui habite Neuchâtel. Bien que cette demande d'extradition, ajoute la *Gazette d'Etat*, ne se trouve pas suffisamment justifiée par le traité existant avec la France, le haut vorort pense néanmoins que, dans l'intérêt de la sûreté publique, les états confédérés n'hésiteront pas à y satisfaire. Il les invite, par conséquent, par circulaire du 29 mars, à prendre les mesures opportunes pour arrêter le contumace et à le livrer ensuite aux autorités françaises ; c'est-à-dire qu'on satisfera aux prétentions de la France.

— La *Nouvelle Gazette de Zurich* contient la lettre suivante du Valais à la date du 29 mars :

Tous les voyageurs qui arrivent du Haut-Valais s'accordent à dire que ce pays est dans une vive agitation, et qu'elle a pris une grande extension depuis qu'un envoyé du *vorort* a visité Sierre, foyer de la réaction. De nombreuses réunions ont eu lieu dans les communes. Des émissaires, parmi lesquels on remarque le chanoine de Rivaz, curé d'Ardon, récemment chassé de sa paroisse, parcourent les localités et provoquent un appel aux armes. Il ne s'agit de rien moins que de renouveler dans le Haut-Valais une insurrection, qui serait la contre-partie de celle de celle de 1840. Mais on n'y rencontre pas un seul homme qui veuille se mettre à la tête des bandes armées. D'ailleurs, le Haut-Valais n'est pas d'accord. Le parti modéré gagne du terrain, et c'est pour cela que la majorité rétrograde veut prendre un parti extrême.

PRUSSE.

On lit dans la partie officielle de la *Gazette générale de Prusse* : Le nombre toujours croissant et l'étendue des projets de chemins de fer faits dans ces derniers temps, commencent déjà à réagir défavorablement sur le commerce et l'industrie, en ce qu'on leur retire les capitaux dont ils ont besoin, afin de les avoir disponibles pour les opérations sur les actions des chemins de fer.

Mais le dommage deviendrait bien plus sensible encore et assurément ruineux dans bien des cas, si, indépendamment des chemins de fer déjà autorisés ou de ceux qui doivent préférablement être construits d'après les résolutions des comités réunis des états, ces divers projets particuliers de chemins de fer devaient s'exécuter, tous ou en grande partie, en même temps, parce que, non seulement cela exigerait des capitaux énormes, mais aussi un plus grand développement de forces productives que ne le comportent les ressources de l'industrie.

Il nous semble, donc d'autant plus nécessaire de mettre des bornes à ces projets nombreux et étendus, qu'on les exploite d'une manière déplorable et qu'ils sont l'occasion d'un funeste jeu sur les actions qui ne fait que s'accroître de plus en plus.

Je suis donc autorisé à porter par ces présentes à la connaissance du public que dès ce moment et pendant quelques années, il ne sera généralement pas accordé d'autorisation de construire des chemins de fer autres que ceux qui sont désignés dans l'ordre du cabinet du 29 novembre 1842, conformément aux délibérations des comités des états, à moins qu'une exception ne soit jugée nécessaire pour quelques voies importantes et d'un intérêt général transcendant.

Relativement aux moyens de se procurer les ressources nécessaires pour la construction des chemins de fer qui pourraient être autorisés, on adoptera toutefois les mesures qui seront jugées nécessaires pour l'émission des actions. Les souscriptions anticipées d'actions, comme il y en a eu tant dans ces derniers temps, et qui ont servi à la création de nouveaux papiers pour l'agiotage, ne seront donc nullement prises en considération, et j'appelle l'attention du public sur le danger d'acheter des promesses d'actions de chemins dont la construction n'est pas encore autorisée.

Berlin, 11 avril 1844.

Le ministre des finances, DE BODELSCHWING.

BRUNSWICK.

BRUNSWICK, 9 avril. Depuis que le duc est de retour de Berlin, il circule plusieurs bruits qu'on désirerait voir se réaliser dans l'intérêt du pays. L'un d'entr'eux a rapport aux prochaines fiançailles du duc avec une princesse d'un état voisin ; un autre bruit, qui est lié intimement au premier, c'est qu'il aurait été entamé avec le duc Charles des négociations par suite desquelles celui-ci aurait, contre un apanage annuel, renoncé pour lui et ses descendans présomptifs à tous ses droits au trône.

ESPAGNE.

MADRID, 9 avril. Voici deux décrets contenant des faveurs nouvelles et méritées :

Considérant les services rendus par don José Justiniani de Arellano, marquis de Pena Florida, ministre de l'intérieur et voulant lui donner une marque signalée de ma royale estime, j'ai bien voulu lui accorder la grand-croix de l'ordre royal de Carlos III, en l'exemptant de tous frais.

Donné au Palais, le 8 avril 1844.

Signé, de la main royale.

J'accorde la grand'croix de l'ordre royal et militaire de San Fernando, au lieutenant-général don Fréderico de Rosicali, capitaine-général du 4e district militaire, comme une preuve de ma royale bienveillance pour l'activité, l'intelligence et la sagesse avec lesquelles il a rempli ses devoirs dans les dernières opérations contre les places d'Alicante et de Carthagène.

Donné au palais, 8 avril 1844.

Signé, de la main royale.

— Le général Cordova est de retour ici de son expédition devant Carthagène ; les généraux Roncali et Concha doivent être en ville dans trois en quatre jours.

— L'opinion parait prendre de la consistance que l'état exceptionnel ne cessera pas encore tout de suite et que la publication de la nouvelle loi sur la presse sera différée. On attribue ces retards à des intrigues carlistes qui, depuis quelque temps ont pris plus de consistance, surtout en Angleterre.

On parle de propositions faites par don Carlos pour tâcher d'obtenir la main de la reine Isabelle pour son fils, propositions qui paraissaient avoir jusqu'ici rencontré peu de faveur.

— Le ministre et les autorités municipales ont seuls assisté au banquet donné hier par le président du conseil des ministres. Aucun diplomate étranger n'y a assisté. En ce moment d[...] brillant état-major qui va porter à la reine un magnifi[...] quet : 16 grenadiers ont sur leurs épaules cet édifice de [...] qui fait honneur au confiseur dont il est l'œuvre. Par [...] cidence étrange, au moment où tout se prépare pour [...] nade qui va être donnée à Leurs Majestés, on fait les [...] de M. Arguelles. L'orchestre sera composé de plus de 9[...] siciens sous la direction du célèbre Maestro don Ram[...] nicer. Les corps de musique se placeront en face des ba[...] palais, et il y aura, au centre de la place, une tente [...] pagne, destinée aux ministres, aux membres du corps d[...] tique, et à d'autres personnages de distinction. Avant [...] nade, le capitaine-général donnera au corps des offici[...] magnifique collation dans les salons de l'Institut. L'ensem[...] bouquet de bonbons représente une grande forteresse a[...] tours, ses créneaux, ses ponts, ses esplanades, ses canon[...] sentinelles et sa garnison. On y voit aussi les armoiries de [...] les provinces d'Espagne et de superbes trophées militai[...] au-dessus le drapeau national.

— Voici, d'après une lettre de Madrid du 8 avril, la c[...] naison ministérielle qui remplacerait le cabinet actuel :

Président du conseil, le marquis de Miraflores.
Affaires étrangères, Gonzalès-Bravo.
Guerre, Narvaez.
Intérieur, Benavidès.
Marine et colonies, Mon.
Finances, Carasco.
Justice, Galleri.

On prétend que l'ambassadeur de France appuie, fo[...] cette combinaison, qui aurait été conçue par la reine Ch[...] mais que ni Narvaez si Gonzalès-Bravo ne veulent se sou[...] à la présidence de M. de Miraflores.

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi 18 *avril*. (Représentation N° 124.)

Don Pasquale.

Opéra comique en trois actes, traduit de l'Italien, par MM. Alphonse et Gustave Vaëz ; musique de Donizetti.

LA RUE DE LA LUNE.

Vaudeville en un acte, par M. Laurencin.

On commencera à SEPT heures.

Ordre du spectacle : 1° *La Rue de la Lune*. 2° *Don Pasquale*.

Lundi 29 *avril*. — **Clôture** de l'année théâtrale.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 16 Avril.

		Int.	COURS 15 avril	OUVERT.	[illegible]
Pays-Bas	Dette active	2½	60 ¼	60 ⅝	[illegible]
	Dito dito	3	—	75	[illegible]
	Dito dito	5	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Dito des Indes	5	100 ½	[illegible]	[illegible]
	Syndicat	4½	98 ¼	98	[illegible]
	Dito	3½	86	85	[illegible]
	Société de Commerce	4½	148	147	[illegible]
	Emprunt de 1836	4	—	[illegible]	[illegible]
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	[illegible]	[illegible]
	Dito de Harlem		95 ½	95 ½	[illegible]
	Dito de Rotterdam		95 ½	95	[illegible]
	Act. du lac de Harlem	5	—	—	[illegible]
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	106	108 ⅝	[illegible]
	Dito dito 1828 & 1829	5	[illegible]	108 ⅝	[illegible]
	Inscript. au Grand Livre	6	—	77	[illegible]
	Certificats au dito	6	—	73 ½	[illegible]
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	[illegible]
	Emprunt de 1840	4	—	90 ⅝	[illegible]
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	90 ⅝	[illegible]
Espagne	Passive	5	—	6 ⅛	[illegible]
	Dette différée à Paris		—	—	[illegible]
	Deffered		—	7 ⅛	[illegible]
	Ardoin	5	21 ¼	21 ⅝	[illegible]
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	[illegible]
	Dito métalliques	5	—	—	[illegible]
	Dito dito	2½	—	—	[illegible]
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	[illegible]
Pologne	Actions 1836	f	—	—	[illegible]
Brésil	Emprunt à Londres 1839		79 ⅝	79 ⅝	[illegible]
	Id. id. 1843		—	81 ½	[illegible]
Portugal	Obligations à Londres	2½	—	47 ½	47

Les affaires n'étaient pas fort animées aujourd'hui dans nos fonds [...]naux. Les intégrales, après avoir montré une tendance à la hausse sont [...] restés un peu au-dessous de leurs cours d'hier. Les autres fonds hollandais [...] pas varié. Les actions de la Société de Commerce étaient plus offertes.

Le marché était également très-calme quant aux fonds étrangers, et [...] affaires en général peu considérables. Les cours n'ont presque pas varié.

Cours de l'argent : prêt à garantie, 3½ °/₀ ; prol. 3⅞ à 4 °/₀ ; escompte 2½ [...]

Derniers prix à 5 heures : 2½ °/₀ 60 $\frac{9}{16}$ à ⅝ ; Holl. 5 °/₀ 100⅝ ; Socié[té de Com]merce 147⅝ à ¾ ; Nouv. 3 p. c. Holl. 75⅞ ; Ardoins 21⅝.

Bourse de Paris du 15 Avril.

		Int.	COURS 13 avril	OUVERT.	[illegible]
France	Cinq pour cent		—	123 85	—
	Trois pour cent		—	83 40	—
Espagne	Emprunt Ardoin		—	—	—
	Anc. différé		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	—	—
Naples	Certificats Falconet		—	102 00	—
Pays-Bas	Dette active	2½	—	61	—
Belgique	Dette active	5	—	103	—
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	710 00	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Bourse d'Anvers du 16 Avril.

Métalliques, 5 °/₀ ». — Naples, 5 °/₀ ». — Ardoins, 5 °/₀ 21 [...] Dette différée ancien, ». — Passive, 5 °/₀ ». — Lots de Hesse, 68. — [...] après la Bourse (2 ¾ heures). Ardoins, 21 ¼ P. — Coupons, ».

Bourse de Londres du 13 Avril.

3 °/₀ Consol. 100 ½. — 2 ½ °/₀ Holl., 60 ⅞, 61 ⅛. — 5 °/₀ ». — 5 °/₀ [...] Emp.) ». — Esp. 5 °/₀ 26 ⅜ ½. — Id. 3 °/₀ ». — Port. 5 °/₀ 46, 47. — Id. [...] 5 °/₀ ». — Russes, ».

Bourse de Vienne du 10 Avril.

Métalliques, 5 °/₀ 110 ⅞. — Dito, 4 °/₀ 100 ⅝. — Dito, 3 °/₀ 77 [...] de 1834, ». — Actions de la Banque 1627.

LA HAYE, chez **Léopold Lœbenberg**, *Lage Nieuw[...]*

Dépôt-général à Amsterdam chez M. SCHOONEVELD [...] *Beurssteeg* ; et à Rotterdam, chez S. VAN REYN SNOECK, *Hoo[...]*